



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 93762

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur la nécessité de parvenir à une égalité des territoires. La notion d'aménagement du territoire disposant d'un ministère de plein exercice doit se concrétiser dans une conception nouvelle des relations villes-campagnes. Si la ruralité figure toujours dans la dénomination du ministère, les élus ruraux attendent des derniers mois qui précèdent l'élection présidentielle que les actions présentées dans les deux plans ruralités soient mises en œuvre de manière rapide. La période préélectorale présidentielle qui s'ouvre ne pourra pas faire l'économie d'un débat de fond sur la ruralité. Il faut défendre l'idée d'une intercommunalité au service des communes pour éviter leur disparition. La commune reste la référence démocratique pour le quotidien de nos concitoyens. Il faudra aussi veiller au respect des communes dans l'évolution des périmètres et la composition des conseils communautaires et intercommunautaires ainsi que leur mode d'élection. La ruralité ne doit pas être considérée comme une variable d'ajustement mais comme une véritable chance pour relever les défis posés au pays.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93762

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1849

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)